

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 15</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM CARTE GEMAPI : 10</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME.</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p>POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT</p> <p>ABSENTS : FREDERIQUE DUC</p> <p>CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 15</p> <p>CONTRE : 1</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25</p>		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Raymond COMBAZ
Délibération n°25-31

Objet : GEMAPI - Avenant n°2 à la convention multipartenaire portant sur la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron

Vu la délibération n°22-20 du 12/04/22 portant sur la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron,

Vu la délibération n°23-50 du 10/10/2023 portant sur l'avenant n°1 à la convention multipartenaire pour la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend à Beaufort-sur-Doron,

Considérant la convention multipartenaire relative à la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de gestion collective, à court terme de l'espace de régulation du torrent du Bersend, en intégrant le volet étude et travaux. Cette convention a été signée par l'Etat, le Département de la Savoie, la commune de Beaufort, EDF et le SMBVA.

Considérant le montant prévisionnel insuffisant des travaux pour l'année 2025, fixé dans la convention initiale,

Considérant l'article 4 de la convention, relative au financement de l'opération, précisant que si le montant de la somme de travaux nécessaire venait à être supérieur au montant prévu dans la présente convention, les parties

